



Paiement salaire apres decision prud hommes

Par shana26, le 19/07/2016 à 17:59

Bonjour,

je suis assistante maternelle agréée, j'ai un parent qui me doit un mois de salaire (300 euros), le dernier mois avant le retrait de l'enfant parce qu'il entrait à l'école (août 2015).

je suis allée au prud'hommes, il a été condamné à payer le salaire plus 50 euros de dommages et intérêt soit une somme totale de 350 euros.

à ce jour et malgré que j'ai pris un huissier pour me faire payer cette somme (huissier qui m'a coûté 110 euros, en plus, alors que je lui ai fourni le titre exécutoire des prud'hommes) je n'arrive pas à obtenir mon argent !! L'huissier me dit qu'il doit passer par le tribunal pour avoir le droit de faire une saisie directement sur le compte de mon ex-employeur et que cela est long et vu que la dette n'est pas très importante Enfin, moi c'est la somme que payent les parents en général, donc si aucun ne me paie, je n'ai pas de recours, autant travailler gratis ... je comprends pas pourquoi en France c'est si compliqué de faire appliquer un jugement!! et je trouve pas ça normal que mon huissier n'arrive pas à saisir la somme sur le compte en banque du débiteur ??